

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le QUATORZE JANVIER à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AOUT (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative sous la présidence de Mme HEBERT Aline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Date de convocation : 07/01/2025

Présents : M. BONNET Olivier, BORDAS Cédric, BOUILLY André, DUFFAU Joël, FLORUS Pascal, REBATTET Françoise, BRUNET Pascal, TOUCHE Karim

Absents : RIMET-MEILLE Angélique, LEYDIER Véronique

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : BONNET Olivier

Délibération n° 1_140125

OBJET : MODIFICATION D'UN AGENT RECENSEUR

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit organiser du 16 janvier au 15 février 2025 le recensement de la population.

La délibération n°2 du 13 décembre 2024 a défini de créer deux postes d'agent recenseur, ainsi que leur rémunération.

Elle rappelle également que Mme Aurélie FLAMENT et Elsa STEUNOU étaient candidates pour cette mission.

Mme STEUNOU n'étant plus disponible, Mme Brigitte POLY c'est portée candidate.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE la création de deux postes de vacataire pour assurer les fonctions d'agents recenseurs pour la période du 6 janvier au 15 février 2025.
- DECIDE que chaque agent recenseur sera rémunéré sur la base d'un forfait brut de 900 €.
- AUTORISE Mme. le Maire à signer les contrats, arrêtés de nomination ainsi que tout document concernant cette décision pour Mme Brigitte POLY et Mme Aurélie FLAMENT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération affichée le 17 janvier 2025

Pour extrait conforme le 17 janvier 2025

Le Maire – HEBERT Aline

